

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

DESCRIPTION DE FONCTION

1. TITRE : Technicien de travaux pratiques

DATE : 14-05-96

CATÉGORIE : C

2. SOMMAIRE DE LA FONCTION :

Sous la direction du supérieur immédiat, assume la responsabilité de l'aspect technique de la préparation des travaux pratiques des étudiants en laboratoire ou de la réalisation des projets et expériences des professeurs et chercheurs.

3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

1. Prépare les appareils, les équipements et les logiciels nécessaires à la réalisation des expériences prévues en laboratoire et réalise des montages.
2. Fait la démonstration des appareils, des techniques et des logiciels à utiliser dans le cadre des activités en laboratoire et assure le bon déroulement des travaux pratiques.
3. Fournit le support technique auprès des professeurs et des chercheurs aux fins de la préparation des travaux de laboratoire : expériences, analyses, dessins, graphiques, montages divers, etc.
4. Prête et contrôle le retour de l'équipement et du matériel du laboratoire, en surveille l'utilisation adéquate et sécuritaire par les étudiants, maintient l'ordre et la propreté des lieux de travail.
5. Assiste les étudiants en les conseillant sur le choix des appareils et du matériel et en leur démontrant les techniques à utiliser pour réaliser leur travaux.
6. Utilise les logiciels pertinents à son domaine, participe au développement de nouvelles applications; est responsable de leur installation et de leur utilisation.
7. Assume la responsabilité du bon fonctionnement des appareils, instruments, outils, équipement informatique ou outillage qu'on lui confie, les ajuste, effectue les réparations mineures et en assure l'entretien.
8. Classe, inventorie les instruments, outils, pièces électroniques, appareils ou matériel dont il est responsable et prépare les commandes nécessaires au renouvellement; assure la disponibilité de la documentation reliée au matériel de laboratoire.

9. Effectue les contacts auprès des fournisseurs afin de recueillir les informations nécessaires pour le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux équipements et fait ses recommandations à son supérieur.
10. Peut être appelé à initier au travail les nouveaux techniciens de laboratoire, à diriger du personnel de soutien, à collaborer à son entraînement, à répartir le travail, à en vérifier l'exécution et, à la demande du notateur, à donner son avis lors de la notation.
11. Accomplit temporairement les tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.
12. La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par une personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la catégorisation.

4. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme d'études collégiales dans une discipline appropriée.
2. Expérience :
3. Autres :